

# Pass sanitaire Obligatoire dès 12 ans : Ce qu'il faut savoir

Le pass sanitaire est désormais demandé aux adolescents à partir de 12 ans et 2 mois.  
il est entré en vigueur le jeudi 30 septembre.

Ces derniers devront présenter le document dans les restaurants, les lieux culturels, de loisirs et événements réunissant du public.

## Le pass sanitaire, c'est quoi ?

Il s'agit d'un **dispositif numérique ou papier** certifiant et donnant accès plus rapidement en cas de contrôle par des personnes habilitées aux **résultats de vos tests PCR (non payants pour les Ados), antigéniques, à un certificat de vaccination contre la Covid-19 ou à un certificat de guérison.**

*(Un test PCR positif devient automatiquement un certificat de guérison 15 jours après sa réalisation)*

**Attention :** les autotests ne sont pas acceptés et seuls les vaccins Pfizer, Moderna, Janssen et Astra Zeneca sont reconnus par les autorités.

## Est-il obligatoire ?

Le pass sanitaire **est obligatoire** depuis le 9 juin en France pour accéder à certains événements, depuis le 21 juillet dans les lieux de loisir et de culture accueillant plus de 50 personnes et depuis le 9 août 2021 dans certains commerces et établissements médicaux-sociaux. L'utilisation du pass sanitaire a été **prolongée jusqu'au 15 novembre**, et il pourrait l'être à nouveau.

Toutes les personnes adultes sont concernées par le pass sanitaire, ainsi que les adolescents de 12 ans et 2 mois à 17 ans (y compris lors des sorties scolaires)

## Où peut-il être demandé :

Les cinémas ; Salles de spectacles et de conférences ; Les parcs d'attractions ; Les bibliothèques ; Les musées ; Les restaurants.....

## Comment obtenir le pass sanitaire ?

Trois types de preuves peuvent être montrés lors des contrôles, ce sont elles qui font office de pass sanitaire version papier :

- **Les résultats de tests PCR ou antigéniques :** Après chaque test PCR ou antigénique, vous recevez un mail ou un SMS et pouvez télécharger votre résultat certifié, vous pouvez alors l'imprimer. **Votre test négatif sera valide 72h**
- **Les certificats de guérison :** Dans le cas d'un test positif, le résultat papier ou numérique deviendra automatiquement un certificat de guérison 15 jours après le prélèvement et aura une durée de validité de 6 mois.
- **Les certificats de vaccination :** Dans le cas de la vaccination, un certificat en format papier est systématiquement délivré après chaque injection. **Votre certificat devient valide en France 1 semaine après la dernière injection** de vaccin Pfizer ou Moderna mais seulement 2 semaines après pour Astra Zeneca et 4 semaines après pour Janssen, pas avant. C'est ce qu'on appelle un schéma de vaccination complet.

